



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 31096

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une revendication ancienne des retraités, qui souhaiteraient pouvoir siéger avec voix délibérative au sein des organismes traitant des problèmes les concernant. Il souhaiterait savoir si une représentation spécifique est envisagée pour les retraités.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à la participation des retraités et des personnes âgées au sein des instances amenées à débattre des questions les concernant. Il convient, à cet égard, de rappeler les instances qui permettent une telle participation. Ainsi, les conseils de surveillance au sein desquels siègent des représentants des retraités sont institués auprès de chaque caisse nationale du régime général de sécurité sociale, complétant le système de représentation sociale traditionnel et garantissant une consultation permanente des retraités sur les sujets qui les concernent. Il existe également une instance spécifique de représentation des retraités, le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), relayé par des comités départementaux et régionaux. Ces comités sont composés, notamment, de représentants des principales associations, y compris les unions syndicales de retraités affiliées aux organisations syndicales représentatives. Leur rôle est d'assurer la participation des retraités et des personnes âgées à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de solidarité nationale les concernant. Le Gouvernement reste bien entendu attentif aux propositions faites par les organisations de retraités tendant à améliorer leur représentation et, en particulier, à celle qui vise à compléter l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, afin de permettre une représentation spécifique des retraités au sein de ce Conseil. C'est pourquoi, il a mis à l'étude une telle possibilité. Il ne manquera pas d'informer la représentation nationale ainsi que les associations de retraités et de personnes âgées des conclusions de cette réflexion qui n'est pas encore achevée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31096

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3406

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4563